

Newsletter de la CPSA 4/2024

Mise en production de la vague 3 dans le projet Application professionnelle

Après l'achèvement de la vague 2 du projet Application professionnelle à l'été 2024, une nouvelle étape sera franchie le 24 octobre 2024 avec la mise en production de la vague 3 du projet Application professionnelle.

Les intervalles plus courts avec lesquels les nouvelles fonctions sont mises en service permettent de développer et d'améliorer continuellement le nouvel outil d'application. Par exemple, les régions bilingues pourront à l'avenir sélectionner manuellement la langue de leur choix pour les modèles. Cela permet une meilleure lisibilité lors du choix du modèle.

La vague 3 apporte également diverses améliorations en ce qui concerne l'évaluation des entreprises. Il est désormais possible de transmettre un message texte à la coordination de l'application de la Fondation FAR (CA) alors que l'entreprise est en cours d'examen. Ainsi, les inputs des CPP concernant une évaluation d'entreprise en cours peuvent être directement pris en compte par la Fondation FAR.

En outre, les documents de l'évaluation d'entreprise peuvent être triés par nom, date de création ou date de modification. D'autres informations de la CA, notamment la personne responsable au sein de la Fondation FAR, seront également identifiables. Pour le secrétariat des CPP comptant plusieurs collaborateurs/collaboratrices, il sera certainement également utile de pouvoir attribuer à l'avenir des tâches en vue d'une évaluation de l'entreprise à une personne.

Lancement de la plateforme d'entreprises dans le secteur principal de la construction

L'introduction de la plateforme d'entreprises constitue une innovation majeure de la vague 3. Le nouvel outil d'application permet ainsi pour la première fois aux CPP d'entrer en contact avec les entreprises. Cette nouvelle plateforme a pour but de permettre aux entreprises de saisir très facilement leurs demandes et annonces aux CPP et de les consulter et de les enregistrer de manière centralisée. Les entreprises peuvent échanger des informations (confidentielles) sur une plateforme sécurisée et trouver « tout en un seul endroit ». L'accès à la plateforme d'entreprises est possible au moyen du login SIAC.

En novembre 2024, les CPP pilotes de Suisse centrale, de Zurich, de Berne et de Bienne-Seeland lanceront la plateforme d'entreprises. En février et avril 2025, les autres CPP auront également la possibilité d'intégrer la plateforme d'entreprises à leur site Internet.

Dès qu'une entreprise s'est connectée à la plateforme d'entreprises, elle peut soumettre de manière simple et efficace les demandes/annonces suivantes :

- Demande relative au calendrier de la durée du travail de l'entreprise
- Annonce de la variante a ou b pour les heures supplémentaires
- Annonce de travail pendant les jours chômés

Nouvelles du support

Dans le domaine du support, des demandes d'importation des résultats de contrôle au moyen de documents Excel ont été reçues à plusieurs reprises. L'importation des résultats du contrôle

ne fonctionne qu'avec le fichier Excel, qui peut être généré sous « Créer l'ordre de contrôle ». Les valeurs dans Excel ne doivent pas être insérées dans un format différent de celui prescrit, faute de quoi l'outil d'application ne pourra pas lire les données.

Si le fichier Excel est recréé dans « Créer l'ordre de contrôle » et que les données ont été transmises par le contrôleur dans le bon format Excel, l'importation des infractions devrait fonctionner sans problème.

Quelles nouveautés et adaptations supplémentaires attendent les CPP d'ici la fin de l'année ?

Une nouvelle mise à jour dans l'outil d'application, la vague 4, est prévue d'ici fin 2024. Celle-ci facilite notamment le reporting au SECO. Les sources d'erreurs possibles lors de la constitution des dossiers doivent être évitées.

Une autre nouveauté sera le statut de « procédure civile ». Dans un premier temps, il s'agira avant tout d'archiver des documents dans une procédure civile, ce qui sera possible à l'avenir dans Baticontrol.

Série : Cinq questions à...

Dans notre série « Cinq questions à... », nous donnons la parole à des personnes qui participent, en coulisses, au projet « Nouvel outil d'application ». Dans l'édition d'aujourd'hui, *Silvia Rossi* – responsable de la formation interne – nous explique son rôle dans le projet, ce qui l'a motivée et ses attentes qu'elle a par rapport au projet et à l'introduction du nouvel outil d'application.

Cinq questions à...

		
Nom :	Silvia Rossi	
Questions et réponses		
Peux-tu nous en dire plus sur ton rôle dans le projet ?	En tant que responsable de la formation interne, je me concentre avant tout sur le soutien à nos CPP afin qu'elles soient informées des modifications et adaptations apportées à l'outil d'application de la meilleure manière possible. J'établis et je révise les documents de formation, je coordonne et/ou vérifie les traductions. j'assiste dans les activités de test et dans le	

	support. Je veille à ce que tous nos partenaires soient informés de manière complète et continue. Je participe activement à l'élaboration de notre stratégie de communication et apporte toujours de nouvelles idées et propositions. Une communication approfondie et régulière envers et avec toutes les personnes impliquées est selon moi un facteur fondamental pour la réussite d'un projet.
Qu'est-ce qui te motive à participer à ce projet ?	Ce qui me motive à participer à ce projet, c'est la possibilité d'y apporter mes connaissances et mes compétences et de contribuer ainsi à la réussite globale du projet. Mon activité est extrêmement variée et j'ai l'opportunité d'échanger régulièrement avec nos partenaires. Je suis heureuse de constater que mon intervention est bien accueillie et qu'elle facilite grandement le travail des autres.
Quels sont les plus grands défis selon toi ?	Pour moi, le plus grand défi est de prendre en compte les différents aspects de la communication, de ne rien oublier et de garder l'essentiel à l'esprit. Il est également important de répondre aux besoins les plus divers tout en créant des « produits » et des services qui seront d'une grande utilité pour le plus grand nombre.
Quels sont les principaux avantages de ce projet pour les CPP et leur personnel ? De quoi peuvent se réjouir les utilisateurs et utilisatrices ?	L'outil d'application et les fonctions qui y sont liées, telles que la nouvelle plateforme d'entreprises, facilitent considérablement le travail des CPP. Nous permettons aux CPP de s'impliquer activement dans le processus de développement afin d'améliorer l'efficacité et la réussite du projet.
Que souhaiterais-tu dire à tes collègues des CPP en ce qui concerne le processus de changement à venir ?	Restez en contact étroit avec nous et poursuivez votre formidable contribution constructive ! Nous comptons sur votre soutien et nous réjouissons de pouvoir développer et faire évoluer ensemble un outil aussi convivial et efficace que possible.